

II-5 Impacts bruts de visibilité

PERCEPTIONS LOINTAINES

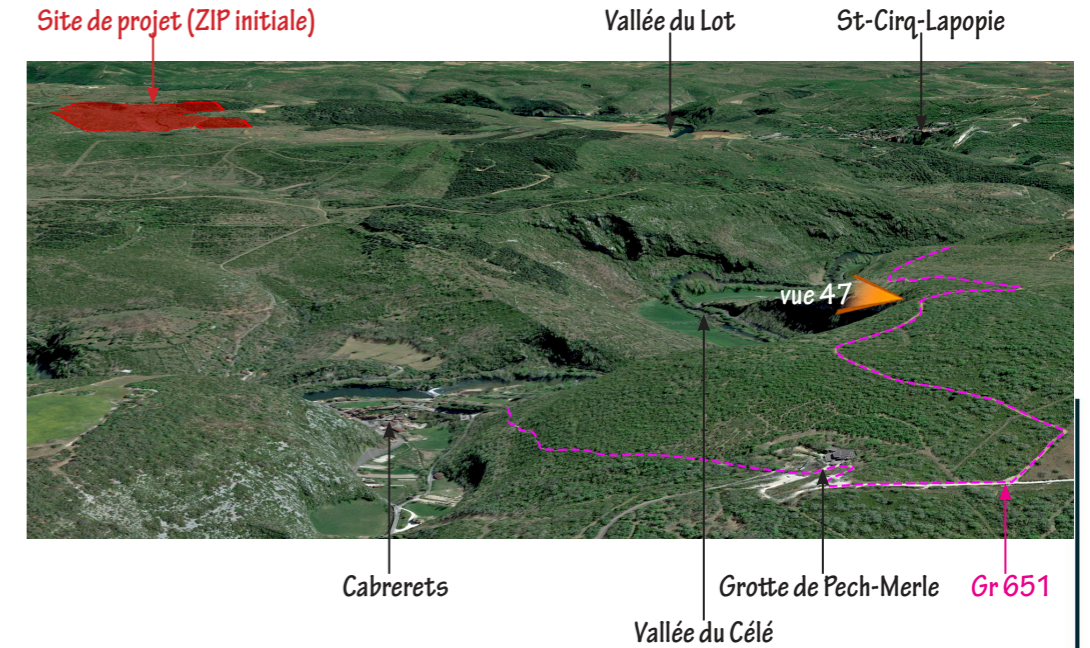
————— ZIP finale visible ou partiellement visible
 - - - - - Pas de visibilité sur la ZIP finale



Depuis le GR 651, le site d'étude est généralement masqué par les mouvements topographiques ou par la végétation boisée qui encadre le sentier. Les perspectives ne s'ouvrent qu'à la faveur d'un pech couvert de prairie ou d'un point de vue à flanc de vallée.



3D Google-Earth : emplacement - vue 47 et GR 651



Vue 47 panorama décembre 2019 : depuis les abords du GR 651, un panorama se dévoile sur la vallée du Célé avec le site de projet en arrière-plan. Ce point de vue n'est pas visible directement depuis le sentier et il faut s'avancer sur les flancs de la vallée pour percevoir le site. Néanmoins, comme c'est un panorama identifié sur les cartes IGN, l'enjeu d'inter-visibilité est modéré. Du fait de la distance, et de la portion réduite de la ZIP perceptible à l'horizon, l'impact de visibilité est faible à modéré.

II-5 Impacts bruts de visibilité

PERCEPTIONS LOINTAINES

————— ZIP finale visible ou partiellement visible
- - - - - Pas de visibilité sur la ZIP finale



Vue 48 panorama mai 2020 : depuis l'exploitation agricole de Pilate, au Nord-Ouest de Cabrerets, le site est encore une fois masqué par les linéaires arborées quadrillant les causses. L'impact de visibilité est nul.



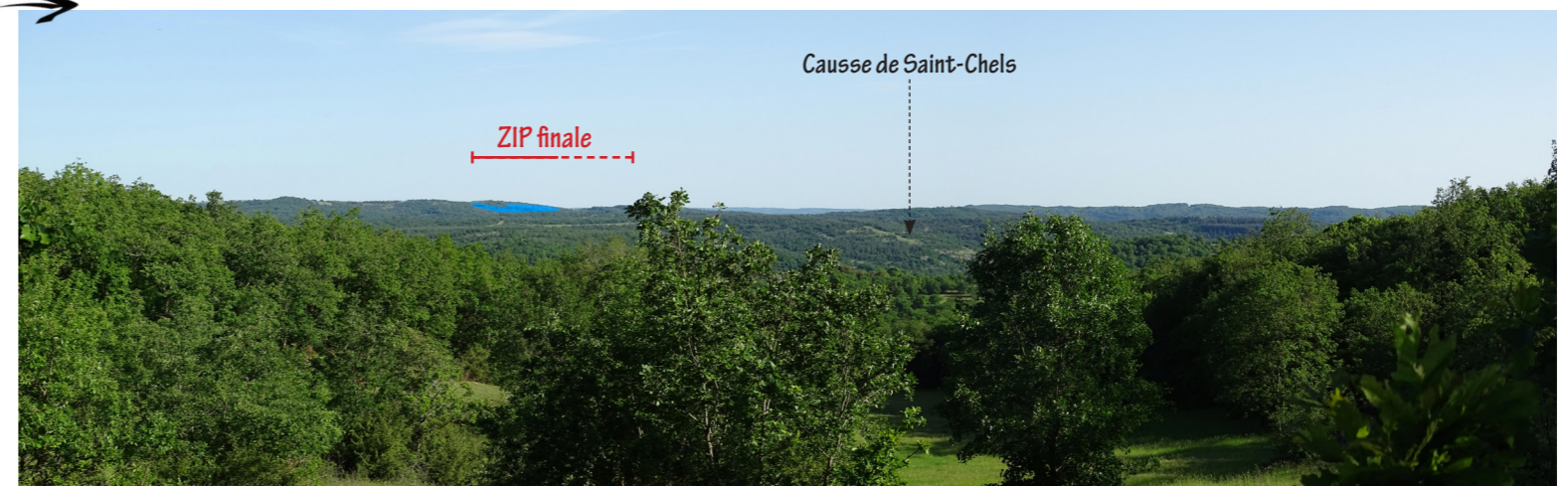
Vue 49 panorama décembre 2019 : vue depuis une route secondaire du causse de Gramat, au pied du travers de Vayssié. La ZIP finale n'est pas visible du fait des mouvements topographiques, couplés aux boisements. L'impact est nul.



Vue 50 panorama décembre 2019 : au sein du hameau d'Aussou, au Nord-Ouest du site, le causse de Saint-Chels se dévoile avec la ZIP finale en arrière-plan. Au vue de la distance (6km), l'arrière des panneaux photovoltaïques se confondra avec les boisements sombres de conifères environnant le site. Par conséquent, l'impact paysager d'inter-visibilité est très faible, même si le point de vue est dans un hameau donc présente un enjeu modéré.



Vue 51 panorama mai 2020 : depuis la D42, à la limite du rayon des 5km, quelques parcelles de prairies permettent parfois une percée visuelle sur le causse de Saint-Chels. La ZIP finale apparait partiellement entre les boisements. Comme précédemment, avec la distance, la partie arrière des installations ne tranchera pas avec les forêts sombres de conifères en arrière-plan. Ainsi, même si l'enjeu est modéré sur cette route fréquentée, l'impact paysager est très faible. A noter que ces ouvertures visuelles sont rares sur la départementale qui traverse, dans ce secteur, des paysages forestiers.



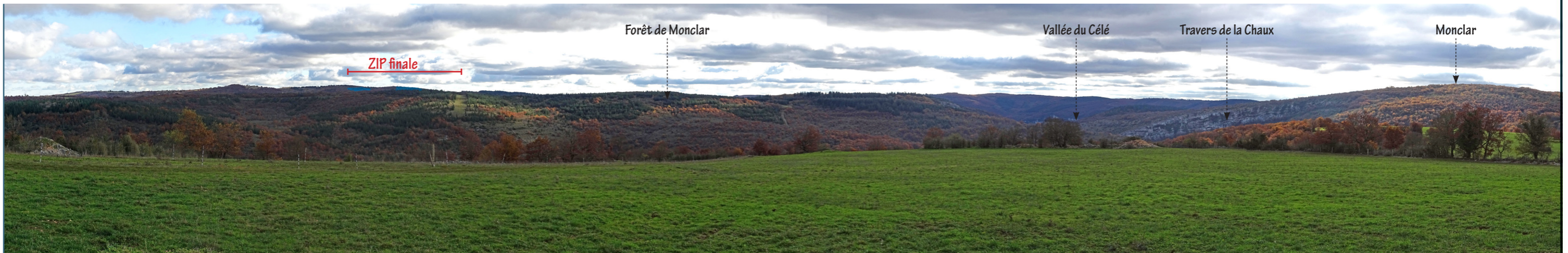
II-5 Impacts bruts de visibilité

PERCEPTIONS LOINTAINES

————— ZIP finale visible ou partiellement visible
- - - - - Pas de visibilité sur la ZIP finale



Vue 52 panorama mai 2020 : depuis la D42, à hauteur de Courbous, les prairies viennent s'intercaler avec les boisements générant une perception plus ouverte du paysage. Le causse de Saint-Chels est alors visible tout comme la ZIP du projet. Comme la route ne comporte pas d'arrêts ou de belvédère, et que le site n'occupe qu'une portion réduite du panorama, l'enjeu de visibilité reste faible tout comme l'impact.



Vue 53 panorama décembre 2019 : en empruntant le GR 651, le site de projet est généralement masqué par les mouvements topographiques ou les forêts. Néanmoins, certains pechs couverts de prairies, offrent parfois des panoramas ouverts. C'est le cas pour ce point de vue, au sommet du pech de la cal à proximité du chemin de randonnée. La ZIP finale est légèrement perceptible sur le sommet des reliefs de l'autre côté de la vallée du Célé. Le site d'étude n'occupant qu'une portion minime de l'horizon, l'impact d'inter-visibilité est faible.

II-5 Impacts bruts de visibilité

PERCEPTIONS LOINTAINES

————— ZIP finale visible ou partiellement visible
 - - - - - Pas de visibilité sur la ZIP finale



Vue 54 panorama mai 2020 : vue depuis une route secondaire reliant la D42 à la D40 au Sud-Est d'Orniac. La ZIP finale est masquée par les composantes boisées. Aucune visibilité n'a été trouvée dans le secteur encadrant le village. L'impact est nul.



Vue 55 panorama mai 2020 : depuis un sentier du pech de Bouty, les perceptions sont occultées par les linéaires arborés encadrant le chemin et l'impact paysager d'inter-visibilité est toujours nul.

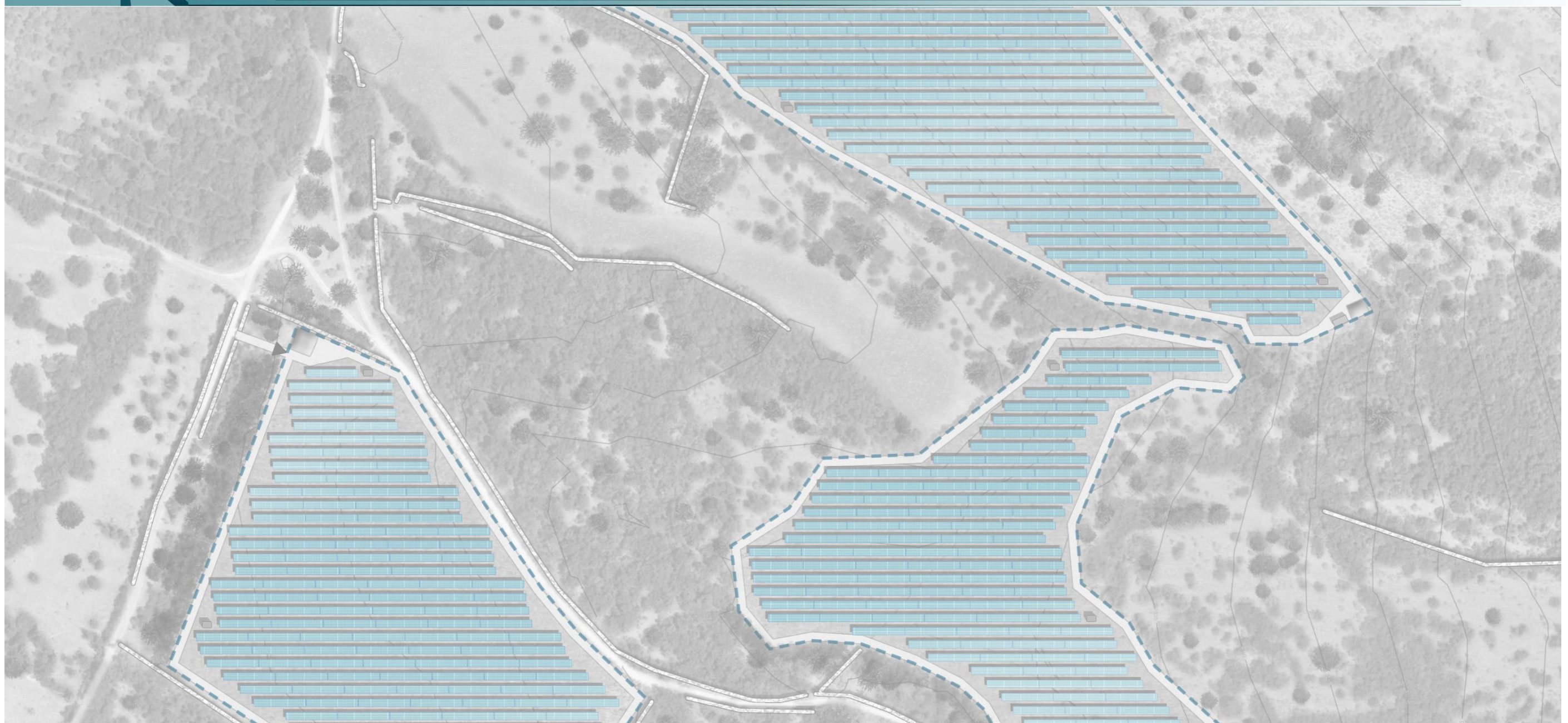


Vue 56 panorama mai 2020 : depuis le sommet d'une colline, au Nord du rayon large, la ZIP finale est encore une fois dissimulée par les boisements au premier-plan comme en arrière-plan. Ainsi, l'impact lié à l'inter-visibilité est nul. Ce qui est le cas pour l'ensemble du secteur du causse de Gramat au Nord de Sauliac-sur-Célé.

II-6 SYNTHÈSE DES VISIBILITÉS

Catégorie	Commentaire	Impacts bruts de visibilité
Périmètre immédiat	Quelques rares perceptions de la ZIP finale sont possibles depuis les sentiers périphériques, à travers les bandes boisées maintenues et sur le sentier Sud. Depuis les habitations des hameaux alentours ou le lac de Saint-Namphaise, le site de projet n'est pas visible.	Faibles
Périmètre proche	Aucune perception sur la ZIP n'a été trouvée dans ce rayon du fait de la forte densité des composantes forestières.	Très faibles à nuls
Périmètre intermédiaire	Quelques perceptions sur le site sont possibles depuis la périphérie de Saint-Cirq-Lapopie, mais pas dans le bourg lui-même. Deux vues sont également identifiées depuis le causse de Gramat, sur une route secondaire et un chemin. Par contre, il n'y a pas de visibilités depuis les habitations et les routes principales qui se concentrent dans les vallées.	Faibles à modérés
Périmètre large	Les visibilités sur la ZIP finale ne concernent que deux hameaux, des portions réduites de chemins (dont GR 651) et de brèves ouvertures visuelles en bord de routes. Avec la distance, le projet se confondra facilement avec les boisements qui l'environnent, en particulier pour les vues Nord.	Faibles
Co-visibilité (patrimoine historique et paysager)	Le seul monument historique d'où la ZIP finale est visible est le Pigeonnier de Bancourel, à 3km du site. La ZIP est également perceptible depuis le site classé « Village de St-Cirq-Lapopie » et très légèrement depuis le périmètre de protection du dolmen du Mas d'Arjac.	Modérés

PARTIE 3 : Mesures paysagères

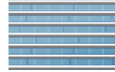














Echelle : 1/6000^{ème}

La première des mesures paysagères a été la réduction de la zone d'implantation. Cette réduction a fortement diminué la visibilité du projet dans le paysage comme démontré dans le chapitre II.

LÉGENDE :

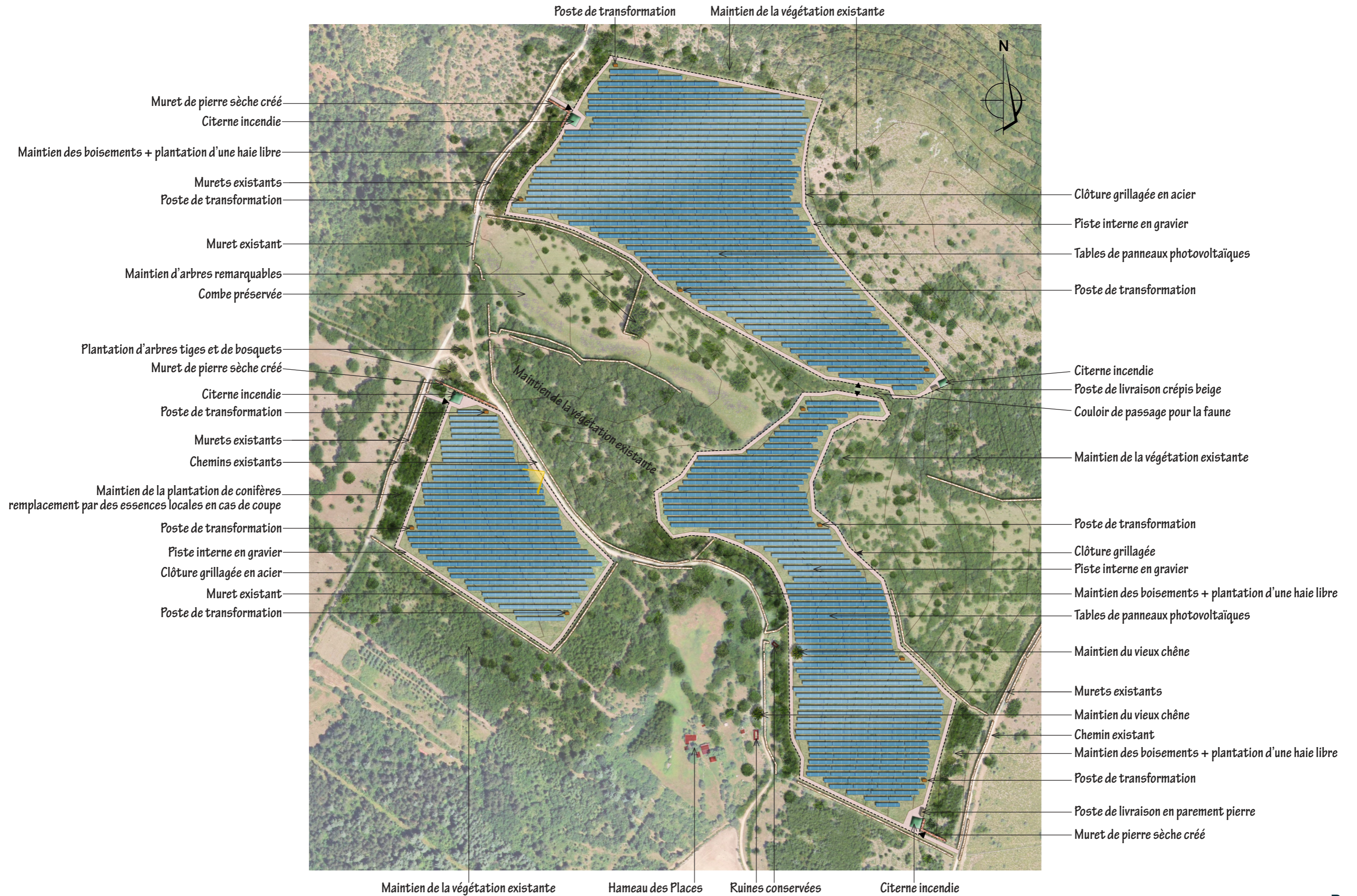
-  852 tables de 52 panneaux photovoltaïques, soit 44 304 panneaux
Hauteur : 2,50m
-  Poste de transformation (x11) - 4m x 2,5m, hauteur : 2,71m
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair
-  Citerne incendie souple semi-enterrée (x4)
Teinte vert grisé
-  Poste de livraison (x2) - 6,5m x 2,53m, hauteur : 2,83m
- Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair pour le poste arrière au Nord-Est
- Parement en pierres locales pour le poste en entrée Sud-Est
- Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair, hauteur hors sol : 2m, (longueur 4km)
-  Portail d'accès barreaudé en acier galvanisé, gris clair (x5)
-  Pistes créées pour le projet, en gravier calcaire local (4,1km)
-  Pistes existantes conservées
-  Murets en pierre locale créés pour le projet
-  Murets de pierre sèche conservés
-  Bâtiments existants
-  Lac de Saint-Namphaise

MESURES PAYSAGÈRES :

- ① • Implantation des panneaux en retrait des chemins principaux, sans terrassement afin de maintenir la topographie existante. Mise en place d'une prairie et d'un pâturage ovin entre et sous les panneaux.
- ② • Préservation des secteurs comportant des enjeux écologiques ou paysagers
- ③ • Sauvegarde de la zone humide générée par le lac de Saint-Namphaise.
- ④ • Maintien des chemins existants ainsi que de leur ruralité, réutilisation de ces pistes pour la desserte du projet.
- ⑤ • Conservation de la majorité des murets de pierre sèche (90%). Restauration de quelques linéaires aux endroits stratégiques si leur état le nécessite.
- ⑥ • Aménagement paysager des accès : mise en place de murets de pierre, insertions des citernes par des plantations, habillage du poste de livraison, traitement des portails...
- ⑦ • Préservation de bandes boisées et arbustives entre les chemins et le projet. Dans les zones de moindre densité, renforcement de la végétation par la plantation de haies libres. Favoriser la création d'îlots de vieillissement au sein de ces boisements périphériques maintenus.
- ⑧ • Maintien des plantations de conifères sur une bande de 30m. En cas de coupe, remplacement de ces conifères par des essences locales.
- ⑨ • Sauvegarde des arbres remarquables dans la combe et de deux vieux chênes.
- ⑩ • Plantation d'arbres tiges et de bosquets arbustifs à l'intersection des chemins pour valoriser l'entrée Ouest du site.
- ⑪ • Aménagement d'une percée visuelle sur l'installation afin de communiquer sur le projet d'énergie renouvelable.

Nota : Ces mesures sont détaillées dans le chapitre suivant.

PLAN MASSE ZOOM



III.2.1 MESURES DE SUPPRESSION / D'ÉVITEMENT

Permettant de limiter les impacts dès la conception du projet, ces mesures ont été privilégiées afin d'optimiser l'insertion de la centrale dans le contexte paysager local.

Elles consistent en :

- **Choix d'un site** à l'écart des zones habitées, des secteurs touristiques ainsi que des rebords de vallées et ne présentant pas d'enjeux agricoles ou forestiers majeurs.
- **Travail de la zone d'implantation du projet.** Réduction de l'emprise des panneaux afin d'éviter les zones à enjeux écologiques et paysagers (coteaux Nord, abords des chemins, alentours du lac de Saint-Namphaise, combe sèche riche en orchidées, boisements de chênes à forte biodiversité, partie haute du site...). Comme présenté dans le chapitre II.1, cette réduction génère également une diminution importante des visibilitées potentielles sur le projet.
- **Adaptation du projet à la topographie** pour éviter les déblais et remblais.
- **Réutilisation des chemins existants**, évitant ainsi l'ouverture de nouvelles pistes pour les accès en dehors du projet. L'entretien de ceux-ci sera profitable au dynamisme agricole et touristique du secteur. Un complément de gravier local pourra y être apporté, mais en aucun cas ces sentiers ne seront enrobés, hormis pour la réfection éventuelle de la route Sud-Ouest.
- **Maintien de bandes boisées périphériques** d'environ 50m à l'Est et de 30m au Sud et à l'Ouest. Au sein des Causses, les structures boisées mettent plusieurs dizaines d'années à pousser, il est donc essentiel de les préserver. Elles limiteront l'impact du projet dès son installation, en vue proche, depuis les sentiers, mais aussi depuis les reliefs éloignés.
- **Sauvegarde des arbres remarquables** qui participent à l'identité paysagère de la combe sèche.
- **Sauvegarde de deux vieux chênes**, habitats du Grand Capricorne.
- **Conservation de la majorité des murets de pierres sèches** (90%), motifs paysagers typiques des Causses du Quercy, ainsi que des bâtiments en ruines à proximité du hameau des Places, témoins du passé rural du secteur.
- Gérer le planning de chantier en évitant les week-ends, jours fériés et vacances, où l'affluence de promeneurs est la plus importante.

Bénéfice attendu : L'implantation du projet conservera les éléments qui font l'identité du paysage des Causses : murets, boisements de chênes, combe sèche, lac de Saint-Namphaise... Le rapport d'échelle des îlots de panneaux restera compatible avec la dimension des parcelles environnantes. Le maintien des masques végétaux existants facilitera l'insertion paysagère du projet, depuis les sentiers et hameaux périphériques, mais également en vues lointaines. Les parcours de promenade autour du site seront maintenus.

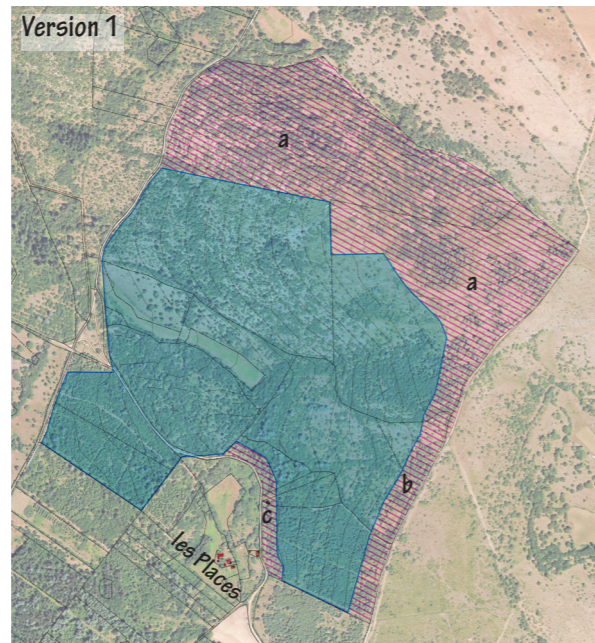
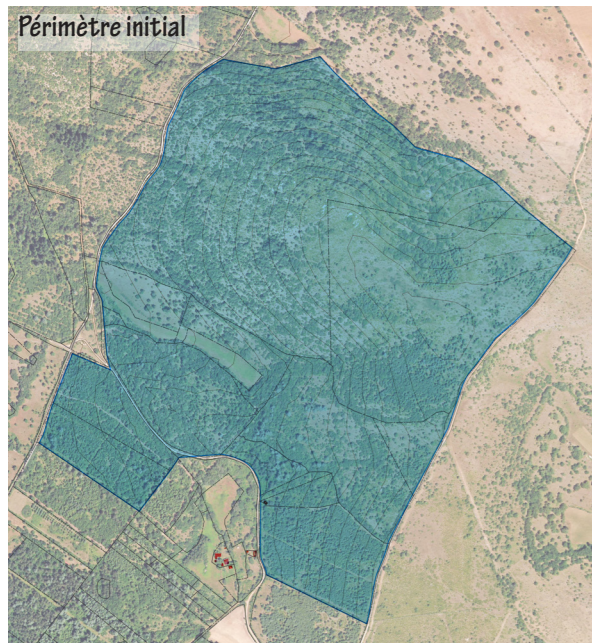


Maintien des ruines, chemins et murets existants

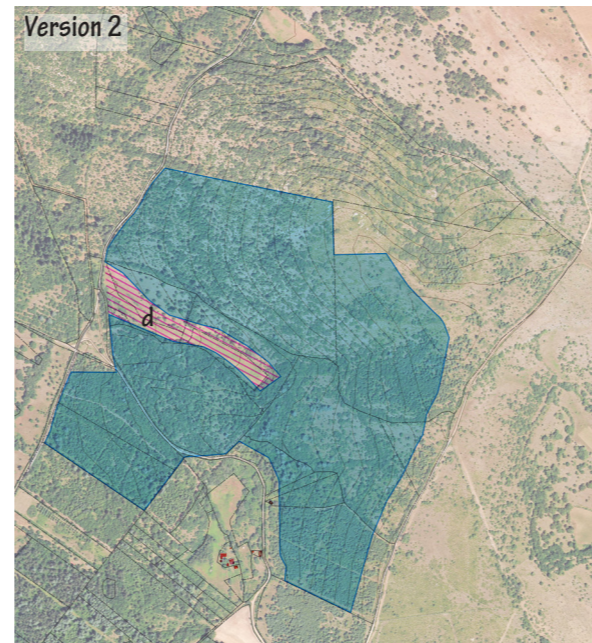


Préservation du lac de Saint-Namphaise, des boisements de chênes les plus remarquables et de la combe accueillant une prairie sèche riche en orchidées.

EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE



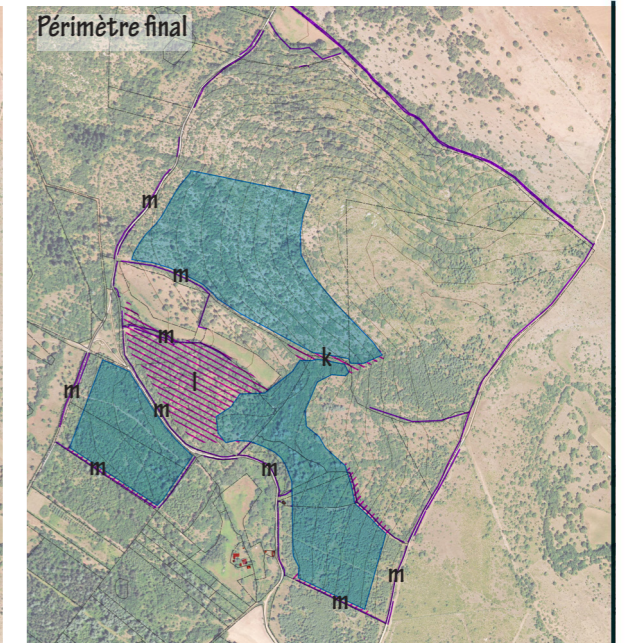
a - Exclusion du coteau Nord.
b - Maintien d'une bande tampon d'environ 50m en bordure du chemin Est.
c - Maintien d'une bande tampon de 30m en bordure du chemin Sud, devant le hameau des Places.



d - Exclusion de la combe, comprenant une pelouse riche en orchidées, et inscrite comme secteur à préserver sur le plan du Parc Naturel Régional.



e - Maintien du chemin Sud passant dans le projet
f - Elargissement du secteur de la combe en incluant ses coteaux.
g - Exclusion des secteurs à enjeux écologiques forts, ainsi que de la zone la plus haute du site.
h - Maintien de zones tampon de 30m en bordure du chemin et de la route Ouest.



k - Création d'un couloir de passage pour la faune entre les zones de panneaux.
l - Exclusion de la partie centrale entre la combe et le cheminement Sud.
m - Conservation des murets de pierres sèches présentant un intérêt paysager ou écologique.